



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Approbation du Procès-verbal in extenso de la séance du 4 décembre 2019

N°20-07

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 21
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 23

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur),

Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Îlets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La convocation en date du 20 avril 2020 adressée aux membres portant à l'ordre du jour, notamment l'adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 4 décembre 2019 ;
- Vu** Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 4 décembre 2019 transmis aux membres du Syndicat Mixte du PNRM ;

Le Président ayant demandé aux membres leurs observations sur le Procès-Verbal in extenso de la réunion du 4 décembre 2019 ;

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte selon les observations formulées, à la majorité des membres présents et représentés le Procès-Verbal in extenso de la réunion du 4 décembre 2019, moins six abstentions et une voix contre.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le lundi 27 avril 2020
Le Président,
Louis BOUTRIN





PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

Réunion du Comité Syndical du 4 décembre 2019

Séance de **Mercredi 4 décembre 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le 4 décembre, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 11h30 à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale sur l'ordre du jour suivant :

1. Florales Internationales 2019
 - a. Prise en charge de l'accueil des délégations étrangères
 - b. Présentation de l'organisation de la manifestation
2. Mise en œuvre d'Ateliers Chantier d'Insertion
 - a. Espèces animales invasives
 - b. Espèces végétales invasives
3. Modification du plan de financement – Engin amphibie et d'une berge pour la restauration hydraulique des rivières et l'entretien des mares et zones humides sur le territoire du PNRM
4. Versement de l'indemnité de conseil du Comptable Public – Exercice 2019
5. Convention avec l'association des Amis du PNRM
6. Questions diverses.

Nombre de membres :
Délégués : 53
Présents : 17
Pouvoirs : 42 11
Absents, excusés : 24 25

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne),
Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée),
Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. C. PALIN (Trinité),
M. R. LASSOURCE (Vauclin),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM : M. B. BIROTA à Mme M-F. TOUL, M. G. COUTURIER à Mme C. BAURAS, M. C-A. MENCE à
M. J. LERIGAB, ~~D. LOUIS-REGIS~~ à M. G. CANTINOL, Mme M. PLANTIN à M. L. ADENET

Communes : – M. G. MONSTIN (Carbet) à M. E. CHEMIN, Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à
M-H. BAUR, M. T. MARECHAL (Case-Pilote) à Mme J. DULAC, Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St

Denis) à M. A. DESLANCES, M. C. DACHIR (Marin) à M. L. BOUTRIN, M. J. DERIC (Sainte Anne) à
Mme V. MATIME, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte Luce) à M. R. MARTINE

Accusé de réception en préfecture
972-25972019-2020-12-07-AI
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Etaient absents :

CTM: MM. F. CATHERINE, F. LORDINOT, MMES K. BERNABE, DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA

Communes : Membres titulaires : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), M. P. HONORE (FdeF), M. M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

CTM : MM. D. LOUIS-REGIS, D. ZOBDA, (CTM)

Communes : Mme N. LAGIER (François), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge)

Assistaient à la réunion :

M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-07-AI
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Réunion du Comité syndical du 04 décembre
sous la présidence de Monsieur Louis BOUTRIN
Président du Parc Naturel de Martinique

Madame Marie-France TOUL est désignée Secrétaire de séance

Floralies Internationales 2019 - Prise en charge de l'accueil des délégations étrangères - Présentation de l'organisation de la manifestation	p.5	Vote p.7
Mise en œuvre d'Ateliers Chantier d'Insertion - Espèces animales invasives - Espèces végétales invasives	p.7	Vote p.10
Modification du plan de financement – Engin amphibie et d'une berge pour la restauration hydraulique des rivières et l'entretien des mares et zones humides sur le territoire du PNRM	p.12	Vote p.13
Versement de l'indemnité de conseil du Comptable Public – Exercice 2019	p.13	Vote p.14
Convention avec l'association des Amis du PNRM	p.14	Vote p.16
Questions diverses		

La séance est ouverte à 12 heures 30 sous la présidence de Monsieur Louis BOUTRIN, Président.

Etat de présence

Collège CTM :

M. ADENET Lucien	Présent
Mme BAURAS Christiane	Présente
Mme BERNABE Kora	Absente
M. BIROTA Belfort	Absent excusé – procuration à Mme TOUL
M. BOUTRIN Louis	Présent
M. CATHERINE Félix	Absent
M. COUTURIER Gilbert	Absent excusé – procuration à Mme BAURAS
Mme DULYS-PETIT Jenny	Absente
Mme LESDEMA Marie-Line	Absente
M. LORDINOT Fred	Absent
M. LOUIS-REGIS Denis	Absent excusé – procuration à M. CANTINOL
M. MARTINE Raphaël	Présent
M. MENCE Charles-André	Absent excusé – procuration à M. LERIGAB
Mme PLANTIN Maryse	Absente excusée – procuration à M. ADENET

Mme TOUL Marie-France
M. ZOBDA David

Présente
Absent excusé



Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Absente
Mme DULAC Jacqueline	Présente
M. TRUCA Philippe	Absent
M. AVININ Ugo	Absent
M. MONSTIN Gérard	Absent excusé – procuration à M. CHEMIN
M. MARECHAL Thierry	Absent excusé – procuration à Mme DULAC
Mme SIMBA Sandra	Absente excusée – procuration à Mme BAUR
Mme EDWIGE Francine	Absente
Mme EDON-ROMANA Nicole	Absente excusée – procuration à M. DESLANCES
M. HONORÉ Patrick	Absent
Mme LAGIER Nicole	Absente excusée
M. CHEMIN Édouard	Présent
Mme LITTRÉ Nadiège	Présent
M. RANGON Éric	Absent
M. JEAN-DENIS Olivier	Absent
Mme VARACAVOUDIN Anne-Laure	Absente
Mme MATIME Victoire	Présente
M. DACHIR Christian	Absent excusé – procuration à M. BOUTRIN
M. DAGISTE Hervé	Absent
Mme SALIBER Karine	Absente
M. GABRIEL Jean-Guy	Absent
M. CANTINOL Gustave	Présent
M. DESLANCES Alex	Présent
M. MARTHELY Mickaël	Absent
<i>Monsieur MARTHELY est représenté par Madame BAUR Marie-Hélène.</i>	
Mme BAUR Marie-Hélène	Présente
Mme DIALLO Judith	Présente
Mme ROBAR Raymonde	Absente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent
M. DERIC Jules	Absent excusé – procuration à Mme MATIME
M. LOUIS-SIDNEY Willy	Absent excusé – procuration à M. MARTINE
M. NEROVIQUE Guy-Albert	Absent
M. CHAUVET Gérard	Présent
M. PALIN Christian	Présent
M. RENÉ-CORAIL Robert	Absent
M. LASSOURCE Raymond	Présent

Collège « Communautés d'agglomération »

M. LERIGAB Justin	Présent
M. MONSTIN Norbert	Absent
M. PANCRATE Jude	Absent

M. le Président Louis BOUTRIN

(inaudible)... Je vous propose d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Aviron traditionnel.

M. le Directeur Général des Services

Et le Rotary Club pour Madiflora.

M. le Président Louis BOUTRIN

Mais Madiflora c'est en 2020.

M. le Directeur Général des Services

C'est une régularisation de celle de 2019.

M. le Président Louis BOUTRIN

D'accord. Modification de l'ordre du jour avec deux points supplémentaires. Je mets au vote.

Qui s'abstient ? Zéro (0)

Qui vote contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Les modifications ont été entérinées. Merci.

C'est Madame TOUL, la Secrétaire de séance. Vous n'avez pas entendu quand elle a dit cela ?

(Rires au sein de l'assemblée)

Madame TOUL, Secrétaire de séance.

Pas d'objection ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité de membres présents et représentés**

Madame Marie-France TOUL est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

On passe au premier point : prise en charge de l'accueil des délégations étrangères pour les Floralies Internationales de Martinique.

FLORALIES INTERNATIONALES 2019

- **PRISE EN CHARGE DE L'ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**
- **PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION**

M. le Président Louis BOUTRIN expose à l'assemblée,

Je ne reviens pas sur ce que l'on sait déjà. Ce que je veux de prendre en compte que nous avons une « difficulté » parce que certaines délégations étrangères ne fonctionnent pas administrativement comme nous (Yémen, Russie, Japon). On a affaire à des compensations pour la Russie. Ce ne sont pas des sommes qui sont importantes. Cela fait à peu près 1 500 € - 2 000 €.

Mais pour des raisons pratiques, ce que je vous demande c'est que l'on puisse avoir l'autorisation de régulariser ces choses avant le début de la manifestation. Le début de la manifestation c'est officiellement le 07 même si vous êtes conviés au 06 pour l'inauguration.

Il faut que cette décision soit antérieure au début de la manifestation puisque les Russes, ce sont des gens qui sont très tatillons, qui vous appellent quatre à cinq fois par jour pour savoir si c'est réglé. Je souhaiterais que vous puissiez donner votre accord pour que je puisse régulariser au fil de l'eau.

Pour l'instant, il y a combien de délégations qui sont dans ce cas ?

M. le Directeur Général des Services

Il y a quatre délégations dans ce cas, pour l'instant.

M. le Président Louis BOUTRIN

A trois heures du matin, j'ai reçu un coup de fil, avant-hier, d'une délégation du Congo-Brazzaville mais il est trop tard. Son père est d'origine diamantinoise et ils vont venir en Martinique malgré tout, pour signer une convention entre le Parc Naturel et un gars que vous avez dû voir sur TF1. On a fait un grand reportage. Il est d'origine martiniquaise. Il a la photo de sa Maman sur son bureau. C'est un gros promoteur immobilier. Il est en train de construire des résidences haut de gamme avec des jardins et il voudrait que ce soit des jardins exotiques avec des plantes de chez nous (Héliconia, Alpinia, etc.).

M. Edouard CHEMIN

Il fait cela au Congo ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Au Congo à Brazzaville. Je vais vous envoyer le reportage par WhatsApp. Pour une fois que nous avons un multimillionnaire d'origine martiniquaise. Il veut de temps en temps, faire des échanges. Boug-la ni lajan telman. Tony CHASSEUR n'arrivait pas à finir son CD. I ba boug-la 30 000 € pou'y i fini sa. Il veut vraiment maintenant investir. Il va reprendre deux groupes hôteliers en Martinique et il va en construire un. On a parlé de lui. Vous avez dû voir cela sur les réseaux.

Son fils que j'ai eu avant-hier, va venir pour les Florales. Je lui ai dit que techniquement, ce ne sera pas possible de les accueillir en tant qu'exposants mais compte tenu des projets que l'on a avec eux, en devenir... Je vous dis que l'on gère des trucs vraiment invraisemblables.

Premier dossier. **Il vous est demandé de donner délégation au Président pour réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des décisions qui concernent les dépenses relatives à l'opération Floralias Internationales.**

Y a-t-il des questions ? Pas de question.
On met au vote.

Objections ? Zéro (0)

Abstentions ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci de votre confiance.
Dossier n°2.

MISE EN ŒUVRE D'ATELIERS CHANTIER D'INSERTION

- **ESPÈCES ANIMALES INVASIVES**
- **ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES**

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Ce sont deux ateliers chantier d'insertion qui sont « sauvegarde de la biodiversité et gestion des espèces invasives animales » et celui qui vient après ce sont « les espèces végétales ».

Ces deux ateliers ont un plan de financement. Comme vous le voyez dans le plan de financement, nous n'intervenons pas. Il y a des financements pour les ACI.

Par contre, ces deux ateliers chantiers d'insertion vont nous permettre de mobiliser des jeunes qui vont se retrouver, pendant deux ans, en formation et qui vont avoir une expertise attendue dans le cadre du plan de gestion du dossier UNESCO.

Lors de la dernière audition à Paris, il nous a été demandé quelles sont les stratégies que l'on met en place pour pouvoir faire face aux espèces invasives. Le Préfet a voulu répondre. Le Préfet a répondu. Le Directeur Général de l'ONF France a répondu. Kon késyon té ka tonbé anlé sa, man di yo : « Indépendamment du dossier UNESCO, tout le monde, y compris vous en France, vous devez faire face à cette problématique des espèces invasives végétales, y compris animales ». On a vu avec l'introduction du loup dans les Pyrénées, la polémique que cela a créé. Chacun aura à gérer ces situations. Nous aurons à gérer. Notre problématique est davantage liée aux espèces invasives végétales mais on le fait indépendamment d'une candidature à l'UNESCO. Rété ba nou gaz. Man pa di « rété ba nou gaz » mèn man fé yo konprann. Le Préfet en avait mis une couche, le Directeur Général de l'ONF en met une couche é yo ka kontinyé pozé késyon anlé sa. A un moment, fòk di yo « rété ».

Ces deux ateliers chantier d'insertion à la fois pour la sauvegarde et la protection des espèces invasives animales et végétales, vont permettre à de jeunes martiniquais d'avoir une compétence et, dans les 25 millions d'euros qui sont prévus avec les appels

à projet pour la gestion de ce dossier UNESCO, vont permettre de les mettre en situation.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Y a t-il des questions ?

(*Edouard*) CHEMIN. Ensuite on va donner la parole aux spécialistes.

M. Edouard CHEMIN

Cela va se faire sur quel versant ? C'est-à-dire où à peu près ? Par exemple, le matin, ils partent d'où ?

M. le Président Louis BOUTRIN

C'est centre sud pour les espèces animales et au nord atlantique et caraïbes pour les espèces végétales.

M. Edouard CHEMIN

La Montagne Pelée arrive sur Grand-Rivière et sur le versant Macouba, il y a des espèces qui sont là qui ne sont pas d'origine Martinique, si je peux dire cela ainsi. Savoir si nous pourrions faire en sorte qu'un ou deux jeunes de Grand-Rivière puissent participer à ce chantier d'insertion.

M. le Président Louis BOUTRIN

Je rebondis tout de suite. (*Christian*) PALIN, je te donne ensuite la parole.

La doctrine que l'on essaie de mettre en place : si on fait atelier chantier d'insertion à Rivière Salée pour maintien de la continuité hydraulique et protection des berges de rivières, cela n'a pas de sens de prendre un jeune du Carbet ou de Saint-Pierre pour pouvoir l'emmener tous les matins à Rivière-Salée.

Dans le jury – je m'adresse à (*Gustave*) CANTINOL mais cela peut être (*Lucien*) ADENET ou (*Justin*) LERIGAB également – qu'est-ce que l'on essaie de faire ? On essaie d'être cohérent. C'est Ducos et Rivière-Salée où on a vraiment des problématiques qui se posent avec acuité en matière de continuité hydraulique. Donk nou ka chwézi dé ti moun ki andidan sèktè tala. Bien sûr, les gens du nord yo ka vwéyé labou, yo ka di « tout le temps, le centre ». Mais on se rattrape là par exemple. Pour les espèces invasives végétales, on ne va pas prendre quelqu'un de Sainte-Anne. On va prioriser tous ceux qui sont dans le nord. Ce n'est pas de la discrimination. Il faut que l'on soit cohérent, que l'on diminue l'emprunte carbone. La mobilité a un coût.

(*Christian*) PALIN.

M. Christian PALIN

Merci Président. Je voulais simplement faire une première remarque quand tu parlais de sauvegarde et protection des espèces envahissantes ou espèces invasives. Ce n'est pas pareil.

Deuxièmement, dire concernant le manikou et la tortue charbonnière ou tortue molokoï, que cela fait un moment que je me bats mais je ne vais pas baisser les bras. Je l'ai dit à l'OMB¹ aussi, qu'il n'était pas normal qu'on puisse ôter de la liste des espèces de la Martinique parce qu'il y avait un arrêté de Martinique qui était de mai

¹ OMB : Observatoire martiniquais de la biodiversité

1989 et on a enlevé le manikou, l'opossum de chez nous, et les deux tortues qui venaient des Amérindiens.

Accusé de réception en préfecture
17210772020000000000
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Il y a eu une consultation publique en ligne. Je n'ai pas pu parcourir à fond mais je ne vais pas baisser les bras et je demande à ce qu'il y ait une prise de position parce que je sais que le conseil scientifique s'est prononcé dessus et je n'ai jamais vu les conclusions de ce conseil scientifique. Il faut que l'on fasse attention parce que demain nous serons espèce exotique envahissante, si on commence à enlever tout ce qui nous appartient. Il faut être très vigilant. Voilà Président.

M. le Président Louis BOUTRIN

J'espère que les collègues ont bien entendu et qu'ils vont t'épauler. Personnellement, je vais t'épauler là-dessus. Ce n'est pas anodin. Cela peut aller très loin. Il y a un producteur d'écrevisses en Martinique qui est Monsieur MANGATTALE. A l'époque, il y a deux élus fous qui ont introduit en Martinique une espèce cherax qu'ils sont allés chercher à Cuba. Quand ils sont revenus, quand il y a eu les premiers bébés, ils sont venus en plénière pour présenter. Jean et Alfred : Jean BALLY et Alfred MARIE-JEANNE.

(Jean) BALLY a continué son exploitation. Ensuite, l'exploitation a été reprise par MANGATTALE. On a maintenant un fonctionnaire très zélé qui demande la fermeture de l'exploitation de Monsieur MANGATTALE au motif que ce qu'il a c'est une espèce invasive qui va détruire toute notre faune de rivière. Le débat est levé. Le Président MARIE-JEANNE qui était à l'époque dans cette assemblée, puisque c'était le Conseil Général qui avait porté cela en même temps que BALLY, il est monté au créneau pour défendre Monsieur MANGATTALE.

Ce qui nous ramène à notre débat : il faut que l'on préserve nos espèces y compris des espèces qui sont là depuis de longues années parce que si on commence à remonter trop loin dans le temps, on risque de faire des bêtises. Cela veut dire que kokotyé-a ki sòti Tahiti, fòk nou koupé'y. Fòk nou koumansé koupé tibren bè'y puisque tout cela, ce n'est pas des plantes qui sont endémiques de la Martinique. On a tout un pan de notre faune et de notre flore qui vient d'ailleurs. Il faut que l'on fasse attention, que l'on soit vigilant là-dessus.

En conclusion, collègue PALIN, je pense que le comité scientifique va donner son avis mais que les collègues et moi-même nous pouvons très bien appuyer ta demande en prenant une délibération et en formulant dans la délibération que l'on demande à ce que l'on remette dans la liste, le manikou et la tortue. Si zot dakò, je mets la proposition au vote, dès que l'on a fini le débat là-dessus.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? *(Il n'y en a pas)*

Collègues, est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on puisse, dans la délibération, préciser que nous tenons à ce qu'il y ait dans la liste des espèces à protéger et qui ne sont pas des espèces invasives, le manikou et la tortue.

Vous connaissez l'histoire de la mangouste qui a été introduite depuis la Jamaïque pour combattre le Bothrops puisqu'au moment des plantations...

(Intervention hors micro-inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Finalement, la mangouste a tout détruit : elle a mangé les
a beaucoup d'espèces d'oiseaux qui ont disparu à cause de la mangouste. Mangous-la i
pa pli tjwé sépan-a piské sépan Bothrops-la i toujou la. Sé sèl moun ki ni Bothrops sé
nou.

(Intervention hors micro-inaudible)

Monsieur Christian PALIN

C'est dans le même arrêté du 08 octobre 2018 qu'il y a eu cette réintroduction
mais dès lors que l'on protège l'habitat, l'animal est aussi protégé parce que l'on ne
peut pas détruire l'habitat pour ne pas détruire cette espèce. Le Bothrops est protégé.

M. le Président Louis BOUTRIN

Sauf qu'il faut faire très attention. Je demande à un voisin : « Zot tjwé bèf-la ? »
Man ka wè bèf-la la. Té ni an bèf ki té ka pas trop loin kay mwen, tou lé bonmaten, ki
té ka lévé mwen é man ka di vwazen sa. I ka di « Non, Misié BOUTRIN, bèf la i mo ».
Man di'y : « Ki mannyé i mò ? ». I di mwen : « sé an sépan ka pitjé'y ». Man ka kité lé
swè lapòt finèt chanm mwen ouvè. Alo bèf la i do té à même pas dix mètres di kay la.
Si ni sépan ka pitjé bèf dèyè kay-la, i pé vini pitjé mwen. Donk si man wè bèt-la,
protégée ou pas, man ka défann kò mwen.

Monsieur Edouard CHEMIN

Le serpent est protégé ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Oui, c'est ce que *(Christian)* PALIN te dit. Dès lors que tu réintroduis la protection
de l'habitat dans l'arrêté, cela veut dire que tu protèges l'habitant.

(Intervention hors micro-inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

A l'époque, on te donnait une prime quand tu ramenait un serpent à la
gendarmerie.

M. Lucien ADENET

Président, la mangouste est efficace pour la destruction des serpents. J'avais
organisé, en tant que Conseiller municipal, adjoint au Maire, dans le cadre de la fête
des acteurs économiques de Rivière-Pilote, un combat de mangoustes et de serpents.
On avait fait cela un samedi après-midi, avec l'aide du Pitt Cléry. On a vu la mangouste
entrer dans la gueule du serpent et lui arracher ses crocs venimeux. C'est une bête qui
a une certaine adresse c'est-à-dire que peut-être, à présent, i vini aprivwazé épi yonn
konpè lot. Mais la mangouste c'est efficace pour détruire les serpents. Chaque fois la
bête ouvrait sa gueule, ou ka wè mangous-la ka antré andidan'y fap, i ka raché'y. On a
vu les crocs parterre.

(Brouhaha)

M. le Président Louis BOUTRIN

La collègue nous donne une précision.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-07-AI
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Mme Marie-France TOUL

Il y a une dérogation uniquement pour le CHU de la Meynard pour la capture, l'anesthésie et le retrait du venin mais ils doivent relâcher le serpent sur place. Les seuls à être autorisés à les capturer ce sont les pompiers. Ils sont autorisés à les capturer et à les relâcher dans l'habitat naturel. Il y a également quelques structures privées pour les capturer chez les particuliers. Ce sont ceux qui font la dératisation mais ils ont obligation de les relâcher dans l'habitat naturel. On n'a même pas le droit de l'effaroucher.

M. le Président Louis BOUTRIN

Mais lui a le droit de nous piquer et de nous tuer.

Mme Marie-France TOUL

Je l'ai mis à l'ordre du jour du Comité de l'eau et de la biodiversité pour interpeller les services de l'Etat là-dessus parce que cela pose un certain nombre de problèmes. On a l'impression que l'Etat prend une décision sans même consulter la population et véritablement s'inquiéter de savoir comment on va pouvoir surveiller ces populations d'autant que dans le même document, j'ai lu qu'une femelle c'est 20 à 60 petits.

M. le Président Louis BOUTRIN

Cela pose un réel problème entre ceux qui prennent des décisions pour la population qui sont de passage pour deux ans et qui sont dans la théorie. C'est très louable théoriquement mais nous qui sommes là-dedans au quotidien, on ne peut pas accepter la blague.

Mme Marie-France TOUL

Ils se sont basés sur des chiffres qu'ils ont. Ils disaient qu'en 1960, il y avait plus de 6 000 captures et qu'aujourd'hui on en capture plus de 300. Ils considèrent qu'il y a un peu moins, mais les gens ne les capturent pas, ils ne vont pas les chercher.

Je vous donne les informations que j'ai parce que j'ai été interpellée là-dessus. Demain, en CEB², j'ai mis la question à l'ordre du jour, comme la DEAL sera là pour faire le point là-dessus puisqu'on sait tous que le Bothrops n'a pas de prédateur naturel.

M. le Président Louis BOUTRIN

Regardez les anciennes photos de Saint-Pierre, notamment la cascade au Jardin Botanique. Vous allez voir qu'il y a un dompteur de serpents. Il y avait une profession à l'époque, avant l'éruption de 1902, qui était de capturer les serpents. Il y avait pratiquement dans toutes les communes, des gens qui étaient reconnus comme étant habilités à pouvoir capturer les serpents. Ce n'est pas une mince affaire puisque chaque fois, comme tu viens de le rappeler, c'est entre 40 et 60 petits. Man pa sav si lé ou ka fè 60 piti ou tèlman en voie d'extinction ou de disparition.

Collègues, on va quand même voter les deux ateliers chantier d'insertion, c'est-à-dire les espèces invasives animales et les espèces invasives végétales (question 2.1 et

² CEB : Comité de l'Eau et de la Biodiversité

2.2.). Vous avez les plans de financement derrière. Il n'y a pas d'incidence budgétaire pour nous. D'accord ?

Est-ce qu'il y a une objection ? Zéro (0)

Qui s'abstient ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci.

Je mets au vote la proposition de (*Christian*) PALIN pour que l'on puisse réintroduire le manikou et les tortues.

Qui s'abstient ? Zéro (0)

Qui est contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci.

On continue. Dossier n°3 : modification du plan de financement pour l'acquisition d'un engin amphibie et d'une barge pour justement la restauration hydraulique des rivières et l'entretien des mares et des zones humides.

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT – ENGIN AMPHIBIE ET D'UNE BARGE POUR LA RESTAURATION HYDRAULIQUE DES RIVIÈRES ET L'ENTRETIEN DES MARES ET ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU PNRM

M. le Président Louis BOUTRIN expose à l'assemblée,

Pour pouvoir réaliser ces travaux et pour enlever les embâcles que l'on retrouve sous les ponts et dans les rivières, et pour réaliser ces opérations de restauration de la continuité hydraulique des rivières, nous avons besoin d'avoir un engin amphibie et une barge.

Le plan de financement initial ne prévoyait une participation du Parc qu'à hauteur de 3,5% du coût d'achat puisqu'il y a du FEDER là-dedans. Il y a lieu de relever la participation financière du Parc qui est porteur du projet à hauteur de 5% minimum, comme cela coûte relativement cher, cela va nous faire 8 597 € pour répondre aux exigences du cofinancement. Vous avez le plan de financement également derrière. Un dossier relativement simple puisqu'il n'y a que des financements publics là-dessus avec un total de 22 247 € et 8 597 € pour le Parc naturel.

Y a-t-il des questions pour l'achat de cet appareil ? On ne va pas tout déballer parce que la Police de l'eau peut débarquer sur nous mais je vous fais une confiance. Il y a eu déjà des mises en examen du Maire du Lamentin, Monsieur SAMOT parce que Monsieur SAMOT c'est quelqu'un de très pragmatique. Il y avait des embâcles et un bouchon dans la rivière du Lamentin à hauteur du Calebassier et il y avait tout le temps des inondations. Comme il était à l'époque, Président de la Chambre des Métiers, il est allé prendre un bras articulé pour pouvoir enlever ces embâcles. Il a été convoqué, à

l'époque c'était à la SRPJ sur la route de Didier près du vieux moulin. On ne rigole pas avec cela et il y a une espèce de frilosité des élus là-dessus.

Accusé de réception en préfecture
N° 172191003
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vous avez failli m'apporter des oranges à Ducos puisque pour le Parc des Floralies, après les inondations que l'on a connues à Rivière Pilote, au Saint-Esprit et aux Trois-Ilets également il y a eu une espèce de torrent qui a traversé le Parc des Floralies et qui a laissé du bambou et des embâcles. Il fallait prendre une décision tout de suite. Je ne vous ai pas consultés. On a pris un prestataire qui a utilisé notre engin et on a fait le nécessaire. J'ai croisé les doigts pour ne pas me retrouver à Ducos parce que la Police de l'eau veille au grain. On (la CTM) a connu un épisode comme cela récemment au port du Vauclin qui était ensablé. On a eu affaire à eux.

Mais vous allez voir le rendu quand vous viendrez vendredi. Nous avons nettoyé mais en superficie, nous ne sommes pas allés remuer les alluvions avec toute la vie aquatique mais vraiment en surface, on a enlevé tout ce qu'il y avait. Cela s'appelle un faucardage qui est en superficie.

Chers collègues, est-ce que vous êtes d'accord pour vous prononcer sur le nouveau plan de financement et permettre au Parc d'acheter cet engin amphibie et également la barge : 8 597 € de participation financière.

Y a t-il des questions ? Pas de question.
On met au vote.

Qui est contre ? *Zéro (0)*

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je vous remercie.

(Intervention hors micro-inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

On avait déjà vu ce dossier, mais comme on a modifié ce plan de financement. C'était à peu près à hauteur de 5 000 €.

Maintenant, dossier n°4 : versement de l'indemnité pour le Comptable public.

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2019

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

C'est classique. Le Comptable public nous a saisis :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser pour mandatement un prochain bordereau, le décompte de l'indemnité de l'exercice 2019. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel ».

Vous avez le montant global. C'est pour Monsieur MANZANO demande, c'est de lui attribuer cette indemnité de conseil et d'inscrire la partie crédit, la somme qui est une somme colossale puisqu'il net pour 330 jours.

C'est la seule profession où le mec est pécuniairement responsable. S'il se trompe c'est lui qui doit payer de sa poche.

Chers collègues, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

Qui est contre ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je vous remercie pour le Comptable public. Dossier n°5. C'est l'association des Amis du Parc.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DU PNRM

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

On doit signer une convention avec eux. Dans cette convention, il est proposé, pour faire face à leurs dépenses pour l'exercice 2019, de leur attribuer une subvention de 50 000 €.

Il vous est demandé, chers collègues, de vous prononcer là-dessus. Est-ce qu'il y a des questions ?

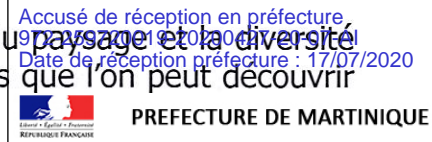
(Intervention hors micro-inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

L'Association des Amis du Parc. Ce sont eux qui gèrent les sites comme Emeraude et qui ont effectivement une implication financière importante. Nous allons vous proposer en 2020, la création d'une SPL pour pouvoir gérer en direct nos sites puisqu'on aura un site supplémentaire qui est la Maison de la mangrove avec un projet ambitieux, même une activité commerciale, pour justement améliorer les recettes du Parc. On va passer du système que l'on connaît actuellement qui n'est pas très rentable à une gestion plus offensive avec la SPL.

On a un « concurrent » qui fait 80 000 visiteurs par an alors que nous, nous sommes péniblement à 30 000. Or la distance entre le Jardin de Balata et le Domaine de l'Emeraude é ta nou an i osi bèl. On n'a pas la même communication mais il faut que l'on soit plus offensifs. Quand un bateau arrive, les taxis amènent directement au Jardin de Balata et ce que nous, nous recevons, c'est le surplus. Ni twòp latjé, twòp anboutéyaj, i ka monté pli wo. Sauf qu'ils n'étaient pas partis pour nous. Il faut que cela change. Il faut qu'en termes de marketing, en termes de communication, on soit plus agressifs pour que lorsque le bateau arrive, c'est chez nous qu'ils décident d'aller.

On a des choses à montrer. On n'a pas que la beauté du paysage et la diversité de ce que l'on a en matière de fleurs. Il y a pas mal de choses que l'on peut découvrir au site d'Emeraude.



Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL

Je n'ai pas mon dossier. Je ne l'ai pas trouvé. C'est peut-être de ma faute. J'ai dû supprimer sans faire attention. C'est pour cela que je voulais savoir s'ils ont présenté un budget prévisionnel.

Deuxièmement, est-ce qu'il est prévu qu'ils nous fassent, l'année prochaine ou en fin d'année, un compte rendu pour que l'on puisse véritablement voir comment les choses ont été gérées, non pas qu'on ne leur fait pas confiance, mais ce sont des deniers publics.

M. le Président Louis BOUTRIN

Nous avons anticipé là-dessus. C'est ce qui nous permet de faire une étude comparative avec, par exemple, le site de Balata pour voir qu'on n'est pas encore performants. Vous savez, c'est de la bonne volonté. Les Amis du Parc ne sont pas des professionnels, ce sont des bénévoles. Ils ont eu le mérite d'accompagner le Parc pendant des années pour pouvoir gérer les sites mais il faut que l'on arrive maintenant à une autre ère. Que l'on puisse avoir des outils et que l'on change la stratégie. Mais tu ne peux pas imposer à quelqu'un une stratégie alors que la personne avait ses propres habitudes. Néanmoins, on doit quand même être respectueux de l'existant et je souhaiterais que l'on puisse leur donner cette subvention au regard, comme tu le dis, du plan de financement qui a été contrôlé.

Je laisse la parole au DGS.

M. le Directeur Général des Services

Pour répondre directement à cette question : oui, on contrôle, c'est-à-dire que nous avons deux représentants lors des différents conseils d'administration qui sont Messieurs CANTINOL qui est là très régulièrement - il assiste à chacune des réunions du Conseil d'administration – et Monsieur Edouard CHEMIN. Nous sommes nous-mêmes, déjà au niveau de la représentation politique du Parc extrêmement vigilants et présents lors des réunions de l'association. Au niveau technique et administratif aussi. Je mets systématiquement deux agents du Parc sur l'ensemble des dossiers, quand je ne suis pas là moi-même, parce qu'à la demande du Président, on veut absolument vérifier tout ce qui est fait, leurs comptes. Ils ont d'ailleurs fait appel à un commissaire aux comptes. Les comptes sont vraiment cadrés. Nous sommes là tant au niveau de la représentation politique donc de l'exécutif qu'au niveau des techniciens aussi derrière, à leur demander de justifier chaque dépense qui est faite.

Normalement la convention prévoit 150 000 €. On n'a pas les moyens nous, Parc, de donner 150 000 € aux Amis du Parc. Il y a ce lien très étroit. L'objectif c'est de réduire nos propres dépenses « inutiles » qui ne vont pas vers l'objectif demandé par le Président qui est d'augmenter la fréquentation des sites, d'augmenter leur rentabilité et aussi accompagner les Amis du Parc pour qu'ils réduisent leurs dépenses de fonctionnement.

M. le Président Louis BOUTRIN

Autres questions ?

Monsieur CHEMIN.

M. Edouard CHEMIN

Juste pour dire que cette association est extraordinaire et fait un travail formidable. Nous avons comme Président, Monsieur PATRON, quelqu'un qui a dirigé le Parc depuis longtemps et qui s'est investi à fond dans cette association, avec des gens compétents. Le fait qu'il ait travaillé au Parc, qu'il était directeur au Parc, a fait qu'il a continué à travailler gratuitement pour nous. Il était très fatigué. Il a laissé cette année pour quelqu'un d'autre. Il est toujours là dans cette association.

Nous ne pouvons que les féliciter d'avoir fait ce travail parce que s'il fallait que nous payons effectivement tout ce travail effectué, ce ne serait pas ce montant qu'on nous demanderait mais quatre ou cinq fois plus. Nous ne pouvons qu'être heureux de leur donner ce montant pour faire en sorte qu'ils puissent continuer ce travail qu'ils ont commencé, en attendant d'avoir justement la SPL. Merci.

M. le Président Louis BOUTRIN

Je pense que je ne vais pas remettre une couche là-dessus. Monsieur CHEMIN a bien expliqué les choses. J'étais en train de m'inquiéter auprès de Madame JOSEPH quand j'ai reçu la Directrice et le Bureau. Je les ai conviés vendredi, lors de l'inauguration, et je tiens à vous informer qu'ils apportent également leur contribution. Ils seront présents à nos côtés puisqu'il nous faut également des bras bénévolement pour les Florales. Ce sont des gens qui sont très actifs. C'est vrai que la majorité, ce sont des anciens actifs. Ils sont au ministère du temps libre maintenant, mais ils auraient pu choisir de faire autre chose. Ils sont à nos côtés.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question.
Allons-y.

M. le Directeur Général des Services

On a rajouté un autre dossier : le dossier qui a été présenté sur la réintroduction des espèces sur la liste. Il va encore falloir modifier l'ordre du jour.

M. le Président Louis BOUTRIN

Mais cela c'est de l'administratif. Les élus sont cohérents. S'ils acceptent de voter sur un nouveau dossier, cela veut dire que ce dossier devrait être à l'ordre du jour et quand tu vas faire ton procès-verbal, tu vas remettre un nouvel ordre du jour. On te fait confiance pour cela.

Pour le vote.

Qui est contre ? *Zéro (0)*

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je vous remercie pour les Amis du Parc.

Il y a deux derniers dossiers mais cela ira très vite, comme cela vous allez pouvoir partager les victuailles achetées par Madame JOSEPH avec son argent ce matin. Elle m'a dit que s'il fallait passer commande, avoir les bordereaux exemplaires, on n'aurait pas déjeuné ce midi. I pati. Nou ké bay an ti lanmen té key viré. Quand elle va revenir, elle est partie s'occuper de cela. On va pouvoir déjeuner après.

Accusé de réception en préfecture
ce 25/07/2020 à 14:04:11
Date de réception préfecture : 17/07/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Il reste deux dossiers.

POINT SUPPLÉMENTAIRE – CONVENTION AVEC LE CLUB FREGATE

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Le premier dossier, c'est dans le cadre de notre action puisque Parc Naturel certes, mais on défend « protection, valorisation patrimoine naturel et culturel ». Au rang de la culture, il y a l'aviron traditionnel. Nous avons signé une convention avec l'Université, le Lycée Nord Caraïbes pour développer et avoir une activité lors des cours d'éducation physique.

Pour pouvoir accompagner cela, on a fait une espèce de régates Oxford contre Cambridge et on essaie d'accompagner cela avec des compétitions. Il y a un Grand Prix de l'aviron traditionnel qui se passe depuis l'an passé, que l'on a institué. Cela a eu un succès considérable. Il y a beaucoup de participants. Il y a même eu un certain regain, un engouement. On a vu sur les quais, notamment les quais de Case Pilote, une affluence digne de l'époque.

Le Club de Case-Pilote, qui est le Club Frégate, a organisé cela. Chaque fois que l'on organise ce n'est pas aussi cher que les yoles mais il faut de la protection civile, il faut payer l'assurance. On apporte une contribution de 3 000 € pour l'organisation de ce Grand Prix qui porte notre nom « *Grand Prix de l'aviron traditionnel du Parc Naturel de Martinique* ». Le club a même fait des vidéos. Il y a pas mal de choses qu'ils ont porté avec leurs propres deniers.

Voilà chers collègues. **Il vous est demandé de donner une participation financière de 3 000 € en me permettant de signer cette convention avec le club.**

Y a-t-il des questions ?
Vas-y.

M. Raphaël MARTINE

Juste pour saluer cette initiative qui va dans le sens de l'intérêt des élèves du Lycée Nord Caraïbe dont je suis membre du Conseil d'administration et qui attendent justement la signature de cette convention qui est, à mon avis, très salubre pour que les élèves puissent s'adonner à des activités de ce type. C'est une initiative qui est à mon avis très positive à la fois pour les élèves et pour nous, en termes de dynamique par rapport à notre programme.

M. le Président Louis BOUTRIN

Quand tu as deux heures d'EPS, tu peux faire deux heures de football, deux heures de hand-ball mais tu peux également descendre faire deux heures d'aviron traditionnel. On change d'éléments et les gamins sont ravis. Me souviens d'un professeur d'éducation physique qui s'appelait CELGE. Nou té ka di i sé an vyé blan mais c'est avec CELGE que l'on faisait de l'optimiste. On descendait en-dessous du lycée. C'est là que j'ai appris à barrer. Mes premiers pas dans la voile c'était dans le cadre de ces deux heures d'EPS avec CELGE – j'oublie son prénom.

On met au vote.

Qui est contre ? *Zéro (0)*

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents**

Je vous remercie.

Dernier dossier : celui du Rotary de Saint-Pierre.

POINT SUPPLÉMENTAIRE : ROTARY DE SAINT-PIERRE

M. le Président Louis BOUTRIN *expose à l'assemblée,*

Comme vous le savez, dans le cadre de Madiflora qui existe depuis 2002 où tu étais Maire, il y a dans le cadre du mai de Saint-Pierre, une exposition qui s'appelle Madiflora, qui est organisée depuis lanni-lannan par le Rotary.

Chaque année, le Rotary nous demande d'apporter une contribution. La contribution est de 2 500 €.

Chers collègues, il vous est demandé d'attribuer cette subvention pour la dernière édition 2019.

Le DGS et moi-même, nous étions présents. On a débauché tous ceux qui sont dans le domaine de l'horticulture florale. On a récupéré tous les téléphones. On a fait un listing et on a balancé tout cela pour l'organisation des Floralies de cette année. Il faut les accompagner. Ce sont des gens de bonne volonté. J'espère que vous allez apporter votre contribution pour 2 500 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Chers collègues, on passe au vote.

Qui est contre ? *Zéro (0)*

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Je vous remercie.

J'ai deux informations à vous donner.

M. Lucien ADENET

Je n'étais pas présent lors du dernier comité de pilotage pour les Florales. Qui est la marraine ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Madame JOSEPH, venez. Je vais vous demander de l'applaudir pour le déjeuner.

(Applaudissements)

C'est avec ses sous qu'elle a acheté le déjeuner.

Mme Marie-Anne JOSEPH

Je rectifie. C'est une collation.

M. le Président Louis BOUTRIN

C'est avec ses sous qu'elle a acheté la collation. Elle sera remboursée.

La marraine : est-ce que l'on peut projeter la marraine ? Je vous raconte deux aventures.

Première aventure : Madame OBAMA. 500 000 \$. Il faut faire venir Air Force One, voitures blindées pour que Madame OBAMA puisse effectivement circuler. On rigole mais il y a des fêlés un peu partout et cela aurait été dommage que ce soit chez nous que le fêlé décide de sévir. Ces gens-là, quand ils se déplacent, ce sont des choses que l'on ignorait, il y a une sécurité qui, par les temps qui courent, s'impose.

On a essayé malgré tout, par le truchement des clubs Soroptimist avec le réseau qu'ils ont à l'international. On est passé par la France, par le Danemark. On était à deux doigts de finaliser Madame OBAMA. La seule chose c'est que là encore, elle fait la présentation de son livre, le même week-end, à Baltimore. Elle s'était déjà engagée. Je vous passe les détails mais on a vraiment joué dans la cour des grands pour voir comment faire pour la faire venir mais l'engagement qui avait été déjà pris par l'éditeur à Baltimore a été plus fort que nous.

Deuxièmement, j'ai voulu vous faire une énorme surprise. J'ai essayé de mettre la barre encore plus haut que Madame OBAMA. Grâce à un Martiniquais qui s'appelle José JACQUES-GUSTAVE, qui était installé sur les Champs-Élysées mais qui a mis son siège à Sandton qui est nord de Johannesburg, une espèce de ville qui ressemble à la Suisse, ultramoderne qui est en Afrique du Sud.

José JACQUES-GUSTAVE a pris contact avec un réseau africain qu'il a de chefs d'Etat pour que l'on puisse avoir l'ex-Présidente de la République du Libéria, Madame Ellen JOHNSON qui, un, est Prix Nobel de la Paix, deux, Présidente du Libéria, première femme noire à être démocratiquement élue à la tête d'un état africain et, troisièmement, elle a fait Harvard et elle a été à la Banque mondiale.

Les délais étaient vraiment trop courts. Elle voulait venir - malgré son bel âge, c'est une dame qui voyage - parce qu'elle ne connaît pas chez nous. On n'avait pas à débours des sommes colossales. Il y avait un peu de sécurité à mettre en place et on allait lui réserver une suite au Bakoua. Mais on n'a pas pu réaliser cela.

Toujours à l'international, avec José JACQUES-GUSTAVE, il m'a dit : « Écoute, il y a en ce moment, une jeune guyanaise qui est Docteur en chimie qui a un CV impressionnant, qui a fait de la recherche scientifique ». Je vais la présenter. Elle s'appelle Mariana ROYER. On va dire ce qu'elle a fait.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

On l'a appris en même temps que toi par l'actualité. On avait déjà eu l'accord de Madame ROYER qui a spontanément accepté. Il y a eu des trucs fous. Il y a eu des contacts avec Rihanna, la Barbadienne. Paradoxalement, avec Madame Ellen JOHNSON, Prix Nobel de la Paix, Cheffe d'Etat jusqu'en 2018 - c'est le footballeur George WEAH qui a battu son fils lors de l'élection qui a suivi - il n'y avait pas des sommes colossales à dépenser mais pour Rihanna c'était le délire. Par contre, pour Madame ROYER, cela nous coûte deux nuits à l'Hôtel et un billet d'avion Guadeloupe-Martinique parce que, dans son circuit, elle est de passage en Guadeloupe, soit 500 €.

Je laisse le Directeur vous présenter cette personnalité. Elle arrive demain.

M. le Directeur Général des Services

C'est une jeune Docteur en chimie qui a fait un post-Doctorat au Québec et qui a créé une start-up sur la valorisation des matières naturelles végétales dans la cosmétique. Elle commence à avoir un nom. Sa structure commence à être très connue dans le monde entier. Elle est d'origine guyanaise.

(Brouhaha)

Mme Marie-France TOUL

La seule chose c'est que je ne voudrais pas que, par la suite, dans ce choix, on s'attire...

M. le Président Louis BOUTRIN

... Pas à ce niveau. Elle est à l'international. J'anticipe un peu. Je te donne des explications sur le choix.

Les femmes noires aux Etats-Unis et en Afrique sont déjà des grandes utilisatrices de ses produits. N'oublie pas que la première fortune en France, c'est L'Oréal (les cosmétiques). Elle est en train de bâtir un réseau à l'international qui est phénoménal. On parle d'elle en Afrique du Sud, au Congo, au Canada. Partout. Dans ma propre famille, j'ai une petite qui a fait un Doctorat en chimie également et qui s'est lancée dans les cosmétiques. Elle est d'ailleurs en stage chez l'Oréal à Paris. Mais quand je lui ai posé la question, elle m'a dit : « ROYER est au top ». Toute la génération qui arrive la regarde parce qu'elle est très jeune.

Vas-y.

M. le Directeur Général des Services

Elle a fait une partie de ses études à l'UAG. C'est aussi quelque chose dans sa biographie, que je trouve remarquable. Elle est sortie de l'UAG. Elle est allée dans une université très connue à Toulouse pour faire un post-Doctorat au Québec. Dans la foulée, monter une start-up qui, en si peu de temps, a, comme le disait le Président, un

rayonnement assez incroyable. Cela veut dire que non seulement, elle a une vision technique, elle est pointue scientifiquement mais en plus, elle a cette capacité à toucher les femmes noires – on parle de cosmétique – dans le monde en

M. le Président Louis BOUTRIN

Elle embauche des Antillo-guyanais dans sa structure. Des jeunes Docteurs comme elle-même.

M. le Directeur Général des Services

C'est une pointure.

M. le Président Louis BOUTRIN

Il y a toutes ces raisons qui, cumulatives, nous ont conduit à prendre une décision rapidement. Quand j'ai eu l'information et que José JACQUES-GUSTAVE m'a envoyé la vidéo où elle a reçu un prix récemment.

Ceux qui ne connaissent pas José JACQUES-GUSTAVE, il a créé sa propre entreprise. Il est un peu partout : à Shanghai, etc. C'est lui qui a accompagné le précédent Président de la République, Monsieur François HOLLANDE, à la Silicon Valley où il est installé, lors de son séjour en Californie. C'est une expérience inoubliable pour lui.

Mme Marie-France TOUL

Je vais quand même finir ma phrase. Tout ce que je veux dire c'est que c'est une jeune femme noire. J'approuve. Je trouve que c'est très bien. La seule chose c'est que je ne voudrais pas que demain matin, on ait une polémique là-dessus, disant qu'il y avait d'autres chercheuses martiniquaises tout aussi calées. On sait que l'on a chez nous et parfois on ne les connaît pas toutes, des jeunes chercheurs, des jeunes Docteurs. C'est la seule chose que je ne voudrais pas : que demain matin on se retrouve dans cette polémique. Mais pour ma part, j'approuve une jeune femme. Je ne peux pas être contre. Je suis d'accord.

M. le Président Louis BOUTRIN

Juste deux minutes d'attention.

(Projection d'une vidéo de présentation de Madame Mariana ROYER.

Madame Mariana ROYER – « Effectivement, mon domaine d'activité : je suis Docteur en chimie des produits naturels, une phyto-chimiste, amoureuse de la forêt et des arbres et de toutes les ressources naturelles, de tout ce que nous offre la terre finalement.

Je suis arrivée au Québec après avoir fait une thèse sur les bois Amazonia et avoir découvert ce fabuleux pouvoir magique qu'avaient les arbres qui contiennent des molécules qui sont toutes faites pour nous, qui sont faites pour nous soigner. Même s'ils sont vivants ou exploités, ils peuvent nous aider.

En ayant découvert ce potentiel chimique et biologique des arbres, je suis partie au Québec faire un post-Doctorat. Je suis arrivée à un moment où la crise économique était importante au niveau de l'industrie forestière. Il faut savoir qu'au Québec, 60% du

territoire, c'est de la forêt. Cela ressemble pas mal à la Guyane. *La Guyane c'est quand même 90% du territoire mais c'est la même ambiance c'est de la forêt narnuit.*

L'industrie forestière a donc un pouvoir économique très important. Lorsqu'il y a une crise économique où les Etats-Unis ne veulent plus du tout acheter du bois, ce sont des scieries qui ferment et des milliers d'emplois qui se perdent. Tout cela pourquoi ? Parce que depuis des années, on ne s'intéresse qu'au bois que pour le matériau, pour le papier. Finalement, lorsqu'on a fini de l'exploiter, on le jette. C'est ce qui arrive au Québec. Des centaines des millions de tonnes par année sont produits en biomasse. Au départ, c'était enfoui sous terre parce qu'ils ne savaient pas quoi en faire.

En 2010, pendant mon post-Doctorat, le Gouvernement a dit : « Stop. Il faut faire quelque chose, il faut se diversifier, il faut trouver une façon d'arrêter de fermer les scieries. Si on ne peut plus vendre du bois, il faut faire quelque chose avec ce bois. Ce bois est notre vie ». Finalement, ils se sont adressés à mon laboratoire comme par hasard, et on m'a donné le mandat de faire une revue de littérature sur tout ce que l'on pouvait faire avec les résidus du bois ».

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Non, là elle était jeune. Cette vidéo doit avoir quelques années.

Monsieur Raphaël MARTINE

Elle a quel âge maintenant ?

M. le Président Louis BOUTRIN

Elle doit avoir 38 ou 40 ans maintenant.

M. Directeur Général des Services

Je dois avoir sa date de naissance.

M. le Président Louis BOUTRIN

On a son CV.

(Intervention hors micro – inaudible)

(Applaudissements)

M. le Président Louis BOUTRIN

Fòk sa ba jénès la an pal parce que le Club Soroptimist nous a proposé la Reine du Danemark qui vient régulièrement en Martinique, mais pour moi, c'était du ressassé. Je pense que si on veut être dans l'air du temps et faire rêver les jeunes, man ka pansé que le parcours de cette jeune guyanaise à l'international est beaucoup plus méritant – c'est un point de vue personnel – que la Reine du Danemark. Cela correspond à nos missions, au Parc Naturel.

M. Edouard CHEMIN

Les recherches avec le bois, c'est formidable. Mettre en valeur le bois, la biodiversité, c'est extraordinaire.

M. le Président Louis BOUTRIN

En plus, le thème de ces Florales c'est « Martinique, terre

M. Edouard CHEMIN

On est dedans.

M. le Président Louis BOUTRIN

Elle a 37 ans.

Ecoutez, je lève la séance.

M. Raphaël MARTINE

Tu avais une autre information.

M. le Président Louis BOUTRIN

Oui, la deuxième information. Tu as raison, *(Raphaël)* MARTINE.

Question très pratique. Le vendredi c'est la croix et la bannière pour aller dans le sud. Anboutèyaj la ka pran dépi la Maternité de Redoute. La solution que l'on préconise et j'ai mis la casquette non pas de capitaine mais de vice-Président de Martinique Transport. On a vu avec le délégataire. On a fait une séance de travail en mairie des Trois-Ilets. Je vous passe les détails.

On demande au délégataire de récupérer les VIP dont vous faites partie, à 15 heures à l'embarcadère de Fort-de-France. Ensuite quand on arrivera vingt minutes plus tard au bourg des Trois-Ilets, on sera récupéré par des navettes terrestres qui vont nous emmener sur site. Après la manifestation, il y aura les navettes pour vous ramener au bourg des Trois-Ilets et ainsi de suite. Vous êtes assurés de rentrer chez vous et de retourner sur Fort-de-France.

Le gros des invités et des élus habitent vers le Centre mais ceux qui sont déjà dans le sud, ils vont faire par Rivière Salée et ils vont payer la douane à Rivière-Salée. Cela va faire plaisir aux collègues. C'est la première information.

Je vous conseille de rester voir le spectacle Naturya. Cela fait un carton. J'ai mis cela sur mon site internet. Les gens sont heureux de voir cela. On fera le spectacle le vendredi soir pour les invités, et ils vont renouveler pour le grand public, le lendemain midi et le lendemain soir. Le spectacle de Naturya est prévu vers 19 heures.

Ecoutez-moi trente secondes. Un, on a les discours. Deux, on a la visite. Trois, la proclamation du jury puisqu'il y a un concours à l'international. Quatre, il y aura le spectacle Naturya. C'est pour la cérémonie du 06.

Le 07, c'est l'ouverture au public. Dans la semaine, nous avons privilégié les scolaires le matin. On a déjà 3 000 scolaires. On a mis une équipe au Parc qui fait le phoning, qui rappelle les Directeurs et les Proviseurs pour faire passer le message. On a mis toute une organisation. Vous êtes au comité de pilotage, vous savez tout ce qui a été fait.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Par contre, faites passer sur WhatsApp la petite vidéo d'information sur les Floralias. Tout ce que l'on vous envoie, diffusez. Notre objectif, 5€ mais si on peut, grâce à vous, dépasser cela. Faites la communication. Ce soir, je vais essayer de donner une couche au JT d'ATV pour faire la communication. Chaque fois que vous avez l'occasion, parlez de cela.

Mme Jacqueline DULAC

Je n'ai rien reçu.

M. le Président Louis BOUTRIN

Madame DULAC n'a rien reçu. Tu vas recevoir sur ton WhatsApp. Madame MATIME aussi. Je vais t'envoyer cela.

Deuxième information. Cela n'a rien à voir avec les Floralias, cela concerne l'UNESCO. Nous avons eu une proposition du Directeur Général du Grand Port de Fort-de-France, Jean-Rémy VILLAGEOIS, pour une action de partenariat entre le Parc et le Grand Port, pour que nous puissions bénéficier du site d'accueil des touristes pour faire de la communication sur notre candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO avec des kakémonos, etc.

On va finaliser samedi matin, la signature de la convention entre le Parc et le Grand Port. Il a fait vraiment fort. Il a proposé, à l'occasion de la visite de l'escale pour la première fois en Martinique du MSC Preziosa – le nom du bateau – qu'il y ait la signature sur le bateau, en présence des journalistes.

Là où c'est intéressant c'est que vous avez suivi la polémique sur les gros paquebots avec l'empreinte carbone qui est importante, dans les ports, notamment à Marseille, etc. La Direction parisienne de cette société MSC a décidé, comme ils peuvent « racheter » des points carbone, ils vont le faire en partenariat avec le Parc Naturel de Martinique, ce qui va nous permettre de financer des programmes. On a déjà réfléchi. Ce sera un programme de protection de la mangrove et pour régénérer également la mangrove. On ira dans le concret.

Depuis longtemps, on dit qu'il y a un problème sur la grande rivière Pilote et quand on entre à Poirier, on voit, au fur et à mesure, la mangrove qui se détériore et après il n'y a plus de mangrove, donc il n'y a plus de protection sur les berges. Larivyè-a ka an ni pasé é konsidéré sété an toran, pour revégétaliser la grande rivière Pilote à partir d'un programme qui coûte cher mais qu'ils sont prêts à payer. Cela s'appelle la compensation carbone. Cela peut être perçu comme une autorisation à polluer, tu paies pour pouvoir polluer, mais comme de toutes les manières, yo ka polué, yo ni des activités polluantes, yo ka éséyé konpansé justement par des actions de protection de l'environnement et de financement de ces actions.

L'une des actions phares consistera à inaugurer sur le nouveau Terminal croisières qui va s'appeler « Terminal croisières Martinique, merveille du monde » mais également de mettre à disposition une partie.

C'est un engagement de MSC croisières. C'est un signal fort que l'on va donner pour notre candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. On va profiter de cela pour envoyer un message fort à l'Élysée parce de Ministre de la Culture pour faire du lobbying comme la candidature de Nice, mais on a des atouts et on mettra de côté nos atouts.

C'est le Parc Naturel qui signe la convention avec le Grand Port de Martinique. Le nom va changer « Terminal croisières Martinique merveille du monde ».

Monsieur Raphaël MARTINE

A quelle heure ?

M. le Président Louis BOUTRIN

10 heures et demi.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Sauf que j'ai reçu une petite vidéo de la Présidente du CMT. Je crois qu'elle a d'autres chats à fouetter parce qu'elle est invitée à une manifestation. Chacun son truc. Tout moun ka palé mwen di élèksyon, man ka di yo : « man pa anlè sa ». Effectivement, je ne suis pas là-dessus. Man à fond andidan les projets que l'on met en place notamment au niveau du Parc parce que nous avons de vrais challenges avec les Floralties, l'UNESCO, épi apré lé lanné prochaine kèy vini, nou key wé.

Voilà l'information que je voulais vous porter.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Je te fais un petit mot d'excuse pour rentrer à 22 heures, vendredi ? Pa di sé mwen ka dépozé'w. Man pa trapé bab.
Vas-y *(Justin)* LERIGAB.

M. Justin LERIGAB

(Hors micro) (inaudible)

M. le Président Louis BOUTRIN

Bonne question. Pour les élus du Parc, je ne sais pas comment vous avez prévu cela parce que j'avais demandé à ce que soit gratuit pour vous.

M. Edouard CHEMIN

Est-ce que l'on aura un badge ou quelque chose ?

M. le Directeur Général des Services

Je vais tenir des badges à votre disposition à l'entrée. Il y aura une liste avec des badges.

Mme Marie-France TOUL

Autre chose que je voulais dire. Je ne suis pas au ministère du temps libre. Loin de là. Par contre, est-ce qu'il y a besoin d'une main ? Dans la mesure du possible. Je répète, je peux être disponible. Maintenant s'il n'y a rien à problème mais s'il y a quelque chose à faire, vous me dites. S'il n'y a rien à faire, je ne vais pas chercher du travail.

M. le Président Louis BOUTRIN

Sur la vidéo que tu as reçue, tu vois qu'il y a des nocturnes le 07, le 13 et le 14. C'est surtout là que l'on aura besoin de renforts mais les Florales vivent leur propre vie comme de belles fleurs le reste du temps.

Madame JOSEPH pose une question. Elle va prendre le micro pour vous poser la question. Je ne suis pas télégraphiste.

Mme Marie-Anne JOSEPH

Serez-vous tous présents vendredi 06 ? Madame DIALLO ? Non. Madame MATIME ? Madame BAURAS, finalement non ?

M. le Président Louis BOUTRIN

On va faire plus simplement. Ceux qui ne seront pas là, levez la main. Madame BAURAS et Madame DIALLO. Tous les autres confirment. On va plus loin. Qui va prendre la navette maritime ? Monsieur CHEMIN, Madame TOUL et Monsieur MARTINE. Qui viendra par ses propres moyens ? Très bien. Merci.

Mme Marie-Anne JOSEPH

Merci.

M. le Président Louis BOUTRIN

Merci.

L'ordre du jour est épuisé. Le Président lève séance à 13 heures 30.

La secrétaire de séance,

Marie-France TOUL



Le Président,

Louis BOUTRIN

